

Nouveau lançoir en fil de fer à Interlaken

Autor(en): **Greyerz, Walo de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **24 (1873)**

Heft 12

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784141>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE.

Organe de la Société des forestiers suisses.

Rédigé par

El. Landolt, W. de Greyerz et J. Kopp,

édité par

la librairie Hegner à Lenzbourg.

N^o. 12.

Décembre.

1873.

Le Journal suisse d'économie forestière paraît tous les mois chez **D. Hegner à Lenzbourg**. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de 3 fr. — par an, franco pour toute la Suisse. On peut s'abonner pour 3 fr. 20 à tous les bureaux de poste.

On est prié d'adresser à M. **El. Landolt**, professeur à Zurich les envois concernant la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à la librairie **Hegner** à Lenzbourg.

Nouveau lançoir en fil de fer à Interlaken.

Berne. Le 7 novembre dernier on a commencé à se servir au Gündlischwand, près d'Interlaken, d'un lançoir en fil de fer établi par l'administration des forêts domaniales, et il fonctionne depuis lors de la manière la plus satisfaisante.

Cet appareil est destiné à l'exploitation de la forêt du Schneit, comprenant environ 60 arpents et appartenant à l'Etat. La situation de cette forêt ne permettait pas d'employer un autre mode de transport pour les bois de construction et de service; elle se trouve en effet sur le flanc gauche de la vallée de Grindelwald, au-dessus d'une paroi de rocher qui s'élève presque verticalement jusqu'à une hauteur d'environ 400 mètres au-dessus du fond de la vallée. Elle renferme une grande provision de bois parvenu à l'âge d'exploitation, et particulièrement de beaux

troncs propres à donner des bois de construction et de sciage, mais jusqu'à présent il n'a pas été possible de les utiliser autrement que comme bois d'affouage, parce qu'il fallait les précipiter en bas le rocher. L'établissement d'un chemin de vidange présentait tant de difficultés que le coût en aurait bien surpassé la plus-value de la forêt.

C'est pour cela que l'administration forestière s'est décidée à faire établir un lançoir qui pourra servir ailleurs à des exploitations semblables. A l'exception de quelques petites améliorations reconnues désirables, il devait être construit comme celui qui fonctionne dans la vallée de la petite Schlieren. A cet effet on a conclu, en mai 1872, une convention avec la tréfilerie Oechslin à Schaffhouse pour la livraison des câbles nécessaires, et avec la fabrique de machines Marcuard à Berne pour la confection des appareils d'arrêt et de tension et celle des chariots. En février et en mars 1873, on fit dans la forêt une première coupe d'environ 600 moules.

Différentes circonstances retardèrent la pose du lançoir jusqu'à l'automne.

Voici en peu de mots quelle est la disposition de l'appareil.

Pour fixer le câble dans la hauteur on a choisi une tête de rocher qui forme un plateau avancé assez horizontal, et où l'on peut assez aisément transporter le bois de toutes les parties de la forêt. Le câble descend dans la vallée en ne formant qu'un seul arc d'environ 1000 mètres de longueur et sans aucun point d'appui; l'extrémité inférieure est fixée sur une prairie située à côté de la route de Grindelwald à Interlaken, et qui sert de place de dépôt; la différence de hauteur entre les deux stations est d'environ 390 mètres; la distance horizontale d'environ 780 mètres, et l'inclinaison moyenne du câble d'à peu près 50 %.

Le grand câble par lequel on descend le bois est composé de 6 faisceaux formés chacun de 10 fils de 2,5 mm. de diamètre. Dans l'intérieur de chaque faisceau et du câble tout entier, est renfermé une cordelle de chanvre goudronnée. L'épaisseur du câble est de 3 cm.; le poids par mètre courant est de 2,25 kilogr., et il coûte un franc par kilogr. La longueur totale est de 1200 m., y compris la portion qui est enroulée et celle qui sert à le consolider. L'absence d'un point d'appui intermédiaire, ne permet pas de faire descendre et monter les chariots chargés et les

vides sur le même câble, en les échangeant au milieu, ainsi que cela se fait au Schlierenthal. On a donc dû établir pour remonter les chariots vides, un second câble de la même longueur que le premier, d'environ 2 cm. de diamètre et composé de 6 faisceaux de 8 fils chacun. Il pèse par mètre courant environ 1 kilogr. et coûte 1 fr. 25 cts.

La corde d'arrêt qui sert à régulariser la vitesse avec laquelle la charge descend, a une épaisseur de 9 mm., et se compose de 6 faisceaux de 6 fils chacun, elle pèse 0,27 kilogr. par mètre, et revient à 38 cts. le mètre courant. Les trois câbles sont fabriqués avec du fer à charbon du Jura et sont d'excellente qualité.

Pour commencer les travaux sur le terrain, on ouvrit d'abord en ligne droite entre les deux stations une tranchée à travers une bande étroite de forêt qui borde le pied du rocher. C'est par là qu'on a transporté d'abord le petit câble et ensuite le gros, jusqu'au pied de la paroi; la corde d'arrêt a été portée par le sentier ordinaire jusqu'à la station supérieure, et elle a servi à monter les deux câbles l'un après l'autre. On les a alors fixés convenablement, en les entourant autour de deux troncs d'arbres, puis on leur a donné la tension nécessaire. A cet effet on a établi un treuil entre deux poutres fixées au sol, et on y a enroulé l'extrémité inférieure du câble au moyen de leviers et de mouffles.

Par des améliorations dans la construction de l'appareil d'arrêt, on est parvenu à rendre impossible le glissement de la corde d'arrêt, même par les temps humides et le gel. Le sabot fonctionne si bien qu'il suffit d'un homme pour le mettre en jeu, et qu'au moyen d'une simple pression de la main il peut arrêter le chariot dans sa course la plus rapide.

Pour ce qui concerne les résultats pécuniaires on ne peut encore donner des chiffres précis sur le coût du transport par pied cube sur le lançoir; l'appareil ne fonctionnant que depuis quelques jours, les ouvriers n'ont pas encore l'exercice et l'expérience qui sont nécessaires pour qu'on puisse apprécier tous les avantages de ce mode de transport. En outre les prix auxquels on pourra vendre les bois auront une telle influence sur le résultat qu'on ne peut faire de calcul sûr sans le connaître. Ce qui est certain, c'est que la rentabilité de l'entreprise ne peut être mise en doute. Le bois qu'on ne pouvait vendre que comme

bois à brûler, et seulement à raison de 20 fr. par moule, parce qu'il arrivait tout brisé, vaudra probablement de 50 à 60 cts. par pied cube comme bois de sciage et de construction.

L'année prochaine on fera une nouvelle coupe d'environ 400 moules, et les particuliers qui possèdent des forêts contiguës se proposant de les exploiter, le lançoir sera en activité pendant la plus grande partie de l'été prochain.

Fankhauser, inspecteur général des forêts.

Remarque relative à l'histoire des lançoirs en fil de fer. C'est avec une véritable satisfaction que nous pouvons constater que l'article que nous avons publié en 1860 dans le n^o. 7 du journal forestier suisse est tombé sur un bon sol, et que les applications du »télégraphe des bois« se multiplient. Cet article était emprunté, avec les dessins qui l'accompagnent, à la livraison de décembre 1859 de la Revue mensuelle des forêts et de la chasse de l'Allemagne méridionale, il donnait une description détaillée d'un appareil établi près de Trente, et était signé de la lettre H. Nos lecteurs ne se souviennent peut-être plus que c'est à la suite de cette publication que l'administrateur forestier de la ville de Lucerne a établi en 1861, au Bürgenberg, un lançoir destiné au transport de fagots et de bûches ; cet appareil a été décrit en détail par M. l'ingénieur Schwytzer, à la page 239 de l'année 1862 de ce journal. M. l'administrateur forestier Strübin à Liestal a suivi cet exemple en établissant un lançoir dans les forêts communales de cette localité ; il a rendu compte de cette entreprise dans le Forestier pratique d'avril 1867. Le 10 janvier 1868, M. Adolphe Hohenstein, ancien inspecteur autrichien, expédia de Bâle à tous les employés forestiers de la Suisse un rapport étendu accompagné de dessins, pour offrir ses services pour l'établissement de ces lançoirs. D'après ce rapport le premier inventeur de ce mode de transport serait un certain Jean Bradi, de la commune de Levico dans le cercle de Trente, Tyrol méridional ; l'invention daterait de 1857, et Hohenstein aurait construit les premiers appareils de ce genre, en 1859 dans les communes de Fai et de Mezzotedesco. Le procès-verbal de la société des forestiers suisses, réunie à Sarnen en août 1871 (Journal suisse d'économie forestière 1871, page 177) contient un rapport sur l'établissement d'un lançoir dans les forêts communales d'Alpnach, par M. Koenig de Bei-

tenwyl. Ce même appareil a été décrit dans une brochure spéciale, avec des dessins détaillés, par M. Fankhauser, inspecteur général des forêts du canton de Berne; si nous ne nous trompons pas ce travail se trouve dans la librairie. En outre M. Fankhauser en a envoyé à l'exposition de Vienne un modèle, pour lequel il a obtenu une médaille de collaborateur. Enfin on vient donc d'établir un nouveau lançoir dans l'Oberland bernois. Ces renseignements sont certainement d'un grand intérêt; ils nous montrent que les articles pratiques de notre Journal continuent à tomber sur un bon sol. On dit que déjà avant 1857 on s'est servi d'une corde de chanvre pour transporter des bois dans la contrée de la Via Mala; les forestiers grisons ne pourraient-ils pas nous donner de plus amples renseignements à cet égard? Quoiqu'il en soit, si la maxime »A chacun ce qui lui revient« ne nous permettait pas de réclamer la priorité pour l'invention, nous pourrions en tout cas affirmer qu'en Suisse on a apporté à ce moyen de transport des améliorations et des perfectionnements qui sont dignes d'éloges.

Walo de Greyerz.

Domages causés par les écureuils dans les forêts.

Oberland st. gallois. Dans les forêts de l'Etat et des communes des environs de Pfeffers, les écureuils ont causé cette année de grands dommages aux mélèzes. Les cimes de plus de 1000 beaux mélèzes de 20 à 40 ans, ont commencé à se flétrir aux premiers jours de septembre, et elles se distinguent à présent par leur teinte jaune des autres sujets, et des parties inférieures de l'arbre qui sont encore vertes; plusieurs même sont déjà tombées par la neige du 9 octobre.

Si l'on examine les arbres de plus près, on trouve que l'écorce a été rongée à une hauteur de 5 à 15 pieds au-dessous du sommet; le plus souvent l'animal a enlevé un anneau complet de 2 à 3'' de hauteur, quelquefois il n'a attaqué qu'un côté de l'arbre, très fréquemment il a rongé plusieurs anneaux les uns au-dessus des autres sur le même sujet. On rencontre aussi des troncs qui ont déjà perdu leurs cimes il y a quelques années par la même cause, où un rameau s'est ensuite développé en cime adventive, et qui se trouvent mutilés pour la deuxième ou troisième